

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC

ELECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE – LA CFTC REPRESENTATIVE

Le ministère de la Fonction publique a enfin publié les résultats officiels des élections de décembre 2014 dans la Fonction publique. **La CFTC obtient un siège dans le Conseil commun de la Fonction publique**, l'instance chargée des questions touchant l'ensemble des agents, relevant des trois versants de la fonction publique.

Après avoir confirmé sa représentativité dans le secteur privé en 2013, la CFTC confirme cette même représentativité dans le secteur public grâce au travail de l'ensemble de ses militants, fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière.

C'est une bonne nouvelle pour tous les salariés de ces secteurs qui pourront profiter d'un syndicalisme de dialogue et de construction sociale.

VOS REPRESENTANTS

Valérie RUBA-COUTHIER

06 66 46 11 52

Sylvie RATHIER-RIEDER

Poste 3 26 14

Jacques EVRARD

Poste 3 30 17

Les bénéficiaires du minimum vieillesse pourront désormais cumuler cette allocation avec une activité réduite

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex minimum vieillesse) permet d'assurer un revenu minimal aux personnes âgées qui auraient peu ou pas cotisé à un régime de retraite.

Jusqu'à présent, le minimum vieillesse diminuait dès que l'allocataire exerçait une activité, même minime. Les ressources totales de ces retraités modestes ne pouvaient donc pas dépasser les 800 € mensuels de l'ASPA (pour une personne seule).

Le décret récemment publié autorise le cumul intégral entre l'ASPA et des revenus d'activité (jusqu'à 30% du SMIC pour une personne seule et 50% du SMIC pour un couple).



*Toute l'équipe CFTC vous
souhaite
Une très bonne année 2015.*